

CHRONIQUE

 NVISAGÉE surtout comme œuvre religieuse, c'est-à-dire au point de vue de la propagation de la foi et de l'extension du règne de Dieu, la colonisation a fait un pas de plus dans la vallée de la Mantavaisie.

Un groupe d'explorateurs, comprenant entr'autres deux prêtres, vient de jeter dans ces régions les jalons de futurs établissements, au-delà de Saint-Michel-des-Saints.

Après une course d'une journée en canot d'écorce, sur la rivière Mantawa, les voyageurs s'arrêtèrent près d'une petite chute formée par la décharge du lac Des-Isles. Au nom de la religion ils ont, en arborant une croix, pris possession de ce site, avec l'intention d'y fonder une nouvelle paroisse, à laquelle sera donné, sauf la ratification de l'autorité diocésaine, le titulaire de Saint-Théophile-des-Anges, ce jour étant la clôture du mois consacré aux saints anges, et le lendemain étant la fête des saints anges gardiens. La croix bénite, on s'agenouilla à ses pieds pour réciter quelques prières.

Les inscriptions suivantes ont été posées sur cette croix qui, comme un symbole d'union, tend ses bras vers une autre paroisse voisine, aussi à l'état de projet, et qui prendra le nom de Saint-Léandre, en mémoire du vénéré fondateur de la colonie :

Ecce lignum crucis in quo salus mundi pependit.

S.-Théophile-de-Mantawa.

Leone XIII regnante. — Mgr Bruchési.

Octobre 1901.

Tout ce vaste territoire, à partir de la ligne de séparation entre les comtés de Berthier et de Joliette, mais dans